**Proposition de modification 6240 du Règlement de la Chambre des Députés**

**sur les enquêtes parlementaires**

La proposition de loi de M. Alex Bodry sur les enquêtes parlementaires (voir doc. parl. 5331) remplacera sous peu la loi du 18 avril 1911. Etant donné que les dispositions de cette dernière avaient également été introduites dans le Règlement interne de la Chambre des Députés (chapitre 20 du Titre V), il y a lieu de remplacer le texte actuel du Règlement par des dispositions analogues à celles figurant dans la proposition de loi sur les enquêtes parlementaires.

L’article II de la proposition de modification du Règlement garantit une entrée en vigueur parallèle de la proposition de loi et de la proposition de modification du Règlement.

Pour l’examen quant au fond des dispositions du présent texte, il est renvoyé au rapport complémentaire de la Commission des institutions et de la révision constitutionnelle.